



# PACTE SOCIAL DE LA VILLE DE LYON

Revue de projets

2021



Fièr-es de notre service public

Janvier 2022

# Revue de projets 2021

Les actions marquantes de l'année écoulée

## L'ADOPTION DU PACTE SOCIAL

Lors du conseil municipal du 27 mai 2021, les élu-es ont adopté le Pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agent-es municipaux, soit plus d'**une centaine d'engagements** de l'employeur pour renforcer les effectifs du service public, améliorer les conditions de travail des agent-es, garantir un dialogue social actif, promouvoir un projet d'administration collectif.

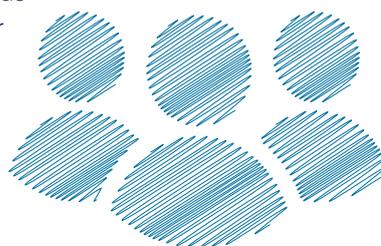


## 150 NOUVEAUX POSTES POUR LE SERVICE PUBLIC

À rebours du plan « marges de manœuvre » du précédent mandat, l'exécutif s'engage sur le renforcement des effectifs sous ce mandat, avec un solde net de + 100 postes sur 2021 et une programmation de + 50 postes nets sur 2022, de manière à répondre à de nouveaux défis (mission transition écologique, mission démocratie

ouverte, rénovation des bâtiments...) et à **renforcer les services publics du quotidien** (éducation, petite enfance, police municipale...).

Avec la **construction de nouveaux équipements publics** d'ici la fin du mandat, ce sont plus de 400 postes au total qui pourraient voir le jour. À titre de comparaison, le solde net du précédent mandat s'élevait à + 83 postes sur 6 ans.



**PACTE SOCIAL #1**

## UN BIG BANG SALARIAL SANS PRÉCÉDENT À LA VILLE DE LYON

La Ville de Lyon a décidé de procéder à une revalorisation sans précédent du salaire des agent-es municipaux avec une enveloppe de **plus de 7 millions d'euros** en 2022. Après plus de dix ans du gel du point d'indice des fonctionnaires (excepté une parenthèse réouverte en 2016-2017), la collectivité souhaite saluer l'engagement des agent-es et assoir une meilleure reconnaissance des métiers du service public. L'effort porte sur les **agent-es les plus modestes** (catégorie C), **l'égalité salariale femmes-hommes** (rattrapage des filières les plus féminisées) et les **métiers en tension**, de manière à pourvoir plusieurs dizaines de postes sur des services en forte expansion (crèches, police municipale, techniciens...).

**PACTE SOCIAL #3**

## UN BOUCLIER SOCIAL SUR LA DURÉE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL

Alors que la loi de transformation de la fonction publique contraint les collectivités à revenir sur tous leurs aménagements horaires au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Ville de Lyon regrette un texte qui stigmatise les agent-es publics et plaide pour une réforme nationale en faveur de la réduction du temps de travail. La collectivité s'engage pour la prévention de l'usure professionnelle : près de **60 % des effectifs**, soit environ 5 000 agent-es, obtiennent une **reconnaissance de pénibilité** et voient leur **temps de travail inchangé**. Pour les autres agent-es, un nouveau cycle horaire est proposé, de manière à ne pas perdre des journées de repos annuels.

### PACTE SOCIAL #7

## PLUS DE 30 MILLIONS D'EUROS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU PERSONNEL

Afin d'**améliorer les conditions de travail des agent-es** municipaux, la programmation pluriannuelle d'investissement, adoptée au conseil municipal de mars 2021, fait la part belle à la rénovation des locaux du personnel avec une enveloppe de plus de **30 millions d'euros** : hôtel de ville, annexe de l'hôtel de ville, quadrilatère du 6<sup>e</sup> arrondissement, mairies d'arrondissement, locaux techniques des espaces verts et des sports... L'amélioration du site de Jaurès est à l'étude avec la SACVL. Ces chantiers ont tous été déclarés prioritaires au sein de la PPI avec des études lancées d'ici 2022-2023 pour des **livraisons effectives en fin de mandat**.

### PACTE SOCIAL #8

## UN DIALOGUE SOCIAL FAVORISÉ

Le Pacte social, c'est aussi l'engagement d'approfondir le dialogue avec les organisations syndicales. Les actions du Pacte social sont instruites dans **un agenda social**, élaboré chaque année en concertation avec les représentants du personnel. Mise à jour deux fois par an, la programmation de l'agenda social permet ainsi de garantir un dialogue social de qualité et d'accorder le temps nécessaire aux services pour instruire les dossiers. Cette démarche d'agenda social est effective depuis janvier 2021.

### PACTE SOCIAL #2

## UN PREMIER BILAN ENCOURAGEANT POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le conseil municipal a adopté en janvier 2021 un plan d'actions (2021-2022) avec près de **40 mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes**.

Parmi les premiers projets concrétisés ou en cours : une revalorisation du salaire des filières les plus féminisées, une autorisation spéciale d'absence pour les examens médicaux liés à une PMA, des autorisations spéciales d'absence pour les conjoint-es lors d'examens prénataux, un dispositif de signalement pour les violences ou harcèlements sexistes, un hébergement temporaire pour les victimes de violences conjugales, un suivi statistique des avancements de grade entre femmes et hommes, un partenariat avec l'ANACT pour établir des plans de prévention des risques professionnels au prisme du genre...



### PACTE SOCIAL #5

## UN ACCÈS RENFORCÉ AU LOGEMENT SOCIAL POUR LES AGENT-ES MUNICIPAUX

**La Ville de Lyon attribue désormais près de 20 % des logements sociaux dont elle est réservataire aux agent-es municipaux les plus modestes,**

souvent contraints de vivre de plus en plus loin de leur lieu de travail. Cette avancée, entérinée lors du conseil municipal du 30 septembre 2021, précède d'autres dispositifs qui seront lancés sous le mandat : partenariat avec un bailleur

social pour disposer d'un parc de logements supplémentaires, rénovation et reconversions d'anciens logements municipaux d'instituteurs, accompagnement renforcé du service logement pour optimiser sa recherche... Une politique sociale de l'employeur complémentaire de la politique de droit commun, menée avec l'encadrement des loyers, le bail réel solidaire ou encore l'objectif de 25 % de logements sociaux sur Lyon.



### PACTE SOCIAL #6

## UNE CONSOLIDATION DE LA COUVERTURE SANTÉ DES AGENT-ES MUNICIPAUX

Alors que la mutuelle de santé et de prévoyance des agent-es augmente ses tarifs de 6 % pour l'année 2022, la Ville de Lyon a souhaité prendre en charge la moitié de cette augmentation tarifaire, soit **une participation de 140 000€ de l'employeur**. La collectivité a également négocié **des tarifs plus avantageux pour les familles monoparentales** (+ 50 000 €) afin de leur faciliter l'accès à la couverture santé. Enfin, un **fonds d'urgence annuel** de 40 000 € a été créé pour couvrir les frais de santé exceptionnels d'agent-es en difficulté socio-économique. Ces décisions ont été entérinées au conseil municipal du 16 décembre 2021.

### PACTE SOCIAL #6

## L'ADOPTION D'UN FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

La Ville de Lyon a mis en place au conseil municipal de mars 2021 un forfait mobilité durable, d'un montant annuel de

**200 €**,

**au bénéfice des agent-es municipaux qui viennent au travail à vélo ou en covoiturage**. Cette nouvelle disposition vient compléter les aides existantes, comme la participation de l'employeur à l'abonnement « transports en commun ». D'autres actions ont été engagées sur les déplacements des agent-es : la mise à l'étude d'un plan de déplacement mobilité employeur, l'extension du parc à vélos de l'Hôtel de Ville (300 agent-es), un nouveau parc vélo sur le site de de Jaurès (500 agent-es), l'adoption d'une charte du télétravail afin de réduire les trajets domicile-travail.

### PACTE SOCIAL #9

## UN ENGAGEMENT FORT POUR LES SALARIÉS SUR LE TÉLÉTRAVAIL

La Ville de Lyon a adopté sa charte du télétravail au conseil municipal de mai 2021, après une concertation importante portée depuis l'été 2020. Les salariés peuvent désormais disposer de **deux jours par semaine** de télétravail.



L'engagement premier de la Ville de Lyon est d'assurer des conditions matérielles optimums : **plus de 3 200 postes ont été équipés d'ordinateurs portables** (et équipements connexes) en une année seulement ; un travail de prévention des risques et de partage des pratiques est acté (avec un travail sur le droit à la déconnexion à venir en 2022) et le droit aux tickets restaurant est conservé malgré le travail à distance.

### PACTE SOCIAL #7

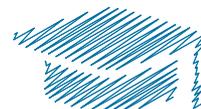
## UN DÉROULÉ DE CARRIÈRE ACCÉLÉRÉ POUR LES AGENT-ES MUNICIPAUX

En janvier 2021, la Ville de Lyon s'était engagée à **accélérer le rythme des promotions internes** (tous les 2 ans désormais) des agent-es municipaux, de manière à leur permettre un meilleur déroulé de carrière. Cet engagement a été respecté sur l'année 2021 avec l'examen des cadres d'emploi de Technicien, d'Animateur, de Chef de service de Police Municipale et de Rédacteur, soit 38 agent-es bénéficiaires de ces nominations. Par ailleurs, ces promotions ont été présentées en 2021 aux représentants du personnel, là où la loi de transformation de la fonction publique prévoyait de supprimer cette consultation préalable.

### PACTE SOCIAL #4

## UN COUP DE POUCE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Dans un contexte prolongé de crise sanitaire, la Ville de Lyon a souhaité faire bouger les curseurs en matière d'insertion professionnelle des jeunes au sein de la collectivité.



Un effort budgétaire a été consenti sur l'exercice 2021 afin d'accueillir **40 % de plus d'apprentis** (entre 2020 et 2022), **30 % de plus de stagiaires**, **20 % de plus de jobs d'été**. Une convention de partenariat avec les acteurs de l'emploi sera proposée à l'adoption du conseil municipal de janvier 2022. Enfin, un processus est engagé pour accueillir des services civiques en mairies d'arrondissement au 2<sup>e</sup> semestre 2022.

### PACTE SOCIAL #1

## UN PACTE SOCIAL POUR LES AGENT-ES DES ÉCOLES ET DES CRÈCHES

Alors que les écoles et les crèches sont touchées depuis des années par des mouvements de grève répétés, dommageables pour les agent-es comme pour les enfants et leurs familles, la Ville de Lyon s'est engagée à mener à bien un **grand chantier social en faveur des conditions de travail de ces personnels**. Temps de travail inchangé, revalorisation salariale, déroulé de carrière amélioré, équipes de remplacement renforcées, maintien d'un taux d'encadrement qualitatif, développement d'un réseau d'agent-es de prévention des risques professionnels, budget dédié à la qualité de vie au travail... Au-delà des mesures fortes annoncées par l'exécutif en septembre 2021, des « **conférences de salariés** » seront ouvertes au printemps 2022 pour recueillir les propositions complémentaires des agent-es.

### PACTE SOCIAL #1 ET #3

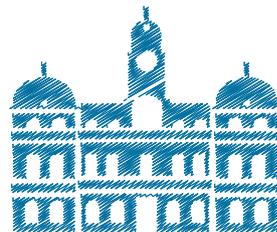
## UNE ATTRACTIVITÉ RENFORCÉE POUR NOTRE POLICE MUNICIPALE

La Ville de Lyon souhaite recruter sous ce mandat près d'une soixantaine de policiers municipaux supplémentaires (+ 20 %), afin d'assurer des missions de proximité auprès des Lyonnaises et des Lyonnais. Compte tenu d'une tension très forte sur le marché de l'emploi, avec des difficultés rencontrées par toutes les collectivités pour pourvoir des postes, la Ville de Lyon a élaboré à un **plan d'actions pour renforcer l'attractivité de sa police municipale**, en consultant sur plusieurs mois des panels d'agent-es municipaux. Il en résulte l'officialisation de mesures avantageuses comme **l'augmentation des salaires** (+120 € brut/mois pour catégories B et C) au conseil municipal de décembre 2021. D'autres engagements à venir en 2022 : la rénovation d'antennes de police, l'acquisition de nouveaux équipements, la création à venir d'une équipe d'appui aux arrondissements en soirée...

### PACTE SOCIAL #1 ET #3

## UNE EXTENSION DES SERVICES GÉRÉS EN RÉGIE PUBLIQUE

En ce début de mandat, l'exécutif a fait le **choix du service public** dans un certain nombre de domaines. Ainsi, la **Halle Tony Garnier**, équipement culturel de renom, a été conservée en régie publique, quand la précédente majorité envisageait la possibilité de la déléguer à des grands groupes. Plusieurs équipements associatifs en fragilité, comme **deux relais d'assistants maternels** ou encore **une épicerie sociale et solidaire**, ont été intégrés aux effectifs municipaux au printemps 2021. Enfin, après des années de concession au seul secteur privé, la nouvelle majorité s'engage sur la **création de nouvelles crèches municipales** dans sa programmation pluriannuelle d'investissements.



### PACTE SOCIAL #1

## L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'ADMINISTRATION FÉDÉRATEUR

Après l'adoption du plan de mandat par le conseil municipal au printemps dernier, le personnel de la Ville de Lyon va à son tour concevoir un document stratégique à travers son « projet d'administration », une démarche collaborative, qui réunira les équipes autour d'objectifs partagés, de méthodes innovantes, en laissant **davantage d'autonomie et de responsabilité au personnel de terrain**. Lancé au mois d'octobre 2021 à travers la concertation d'un premier panel d'agent-es tirés au sort, ce processus doit permettre de donner plus de sens au travail des agent-es et de **renforcer le sentiment d'appartenance à un collectif**. L'objectif est d'aboutir à l'été 2022 à la réalisation de premiers chantiers partagés.

### PACTE SOCIAL #10

